

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
M. Hetzel, M. Reiss et Mme Bassire

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par les mots :

« et d'accès aux aides pour celles qui souhaiteraient poursuivre leur grossesse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Il convient que ce rapport prévoit une information complète et équilibrée sur l'IVG, sans la moindre restriction d'informations.